

Image not found or type unknown



Litige pour pour table de salle a manger

Par **el gharbi**, le **15/05/2010** à **22:14**

Bonjour,rnrnje voudrais savoir si mon ex mari peut reprendre une table qui lui avait été donnée par ses parents de leurs vivant nous étions encore mariés. divorce amiable en 2007 .nous avons partagés les biens lors du divorce. meçi pour votre réponse ,bonne réception.

Par **Upsilon**, le **16/05/2010** à **16:14**

Bonjour et bienvenue sur notre site. rnrnSi la table a été répertoriée dans les biens à partager, et si cette table vous a été attribuée au titre de l'acte de partage, Monsieur n'a plus aucun droit sur ce bien.